

Séance Ordinaire du 10 février 2021

Date de la

Convocation :

5 février 2021

Date d’Affichage :

11 février 2021

Objet : Délibération n° 2021-005

Démolition « maison Faure » : attribution des travaux

**L’an deux mille vingt et un, le dix février à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 15 – Nombre de pouvoirs : 0

Etaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Mme MOYA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Suite à la consultation des entreprises effectuée en vue de la réalisation des travaux de démolition de la maison située au n° 8 rue principale du Bourg (maison Faure) et l’aménagement d’un parking, et après examen des offres reçues,

M. le Maire propose au conseil municipal de retenir la proposition de prix suivante :

- Lot unique : « Démolition Gros Œuvre Maçonnerie » :

Entreprise SARL COLOMBAN, ZA la Tour 05100 VILLARD ST PANCRACE pour un montant de 127 104.50 €. HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à la proposition de M. le Maire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché de travaux avec l’entreprise désignée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE